

Répondre aux critères RSE exigés dans les appels d'offre publics

Webinaire | 17/11/2023




Les formations achatpublic.com

formations
achatpublic.com
formations.achatpublic.com

Les formations aux marchés publics achatpublic.com
délivrent des formations pour les acheteurs publics et les
entreprises soumissionnaires.

Ce sont plus de 50 programmes et 600 sessions programmées
à Paris et en province en 2023.

Notre organisme est certifié Qualiopi.



Formations 2023
Acheteurs publics
Entreprises soumissionnaires

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

formations
achatpublic.com

Des exemples de formations



FORMATIONS INTER

OPTIMISEZ VOS RÉPONSES GRÂCE À VOTRE POLITIQUE RSE | APE08

Cerner les enjeux du développement durable, composer son plan d'action et se démarquer de ses concurrents

VILLES ET DATES 



FORMATIONS INTER

CONVAINCRE L'ACHETEUR GRÂCE AU MÉMOIRE TECHNIQUE | APE04

Méthodes et outils pour rédiger un mémoire technique

VILLES ET DATES 

Adaltys – nos compétences en droit public économique

Benjamin Boiton – avocat associé

- Contrats publics (concessions, marchés publics)
 - Droit public économique (prises de participations, aides d'Etat, SIEG)
 - Propriétés publiques (domanialité publique, exploitation économique du domaine privé)
 - Economie mixte
-
- Construction, infrastructures
 - Ports (plaisance, commerce, Grands Ports), aéroports
 - Transport public (routier, ferroviaire, maritime, aérien) et mobilité
 - Energie (concession IRVE, réseaux chaleur et froid, développement des EnR (notamment solaire et H2))
 - Déchets

65 **Avocats**

07 **Bureaux**

50 **ans**

d'histoire et d'excellence

RSE : définition

RSE : le rôle de la commande publique

Le critère RSE dans les appels d'offres

Valoriser votre réponse sur le critère RSE

RSE : définition

- La responsabilité sociale/sociétale des entreprises (RSE), est définie par la commission européenne comme « *l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations **sociales** et **environnementales** à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes* ».

Source : COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS Responsabilité sociale des entreprises: une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014

- La RSE c'est donc la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.
- Une entreprise qui pratique la RSE va ainsi chercher à avoir un **impact positif sur la société** tout en étant économiquement viable.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/responsabilite-societale-entreprises-rse#>

- La **norme ISO 26000**, standard international, définit le périmètre de la RSE autour de sept thématiques centrales



- Pour **quelles entreprises?**
 - Toutes les entreprises, de toutes tailles, sont concernées. Une entreprise doit être utile pour la société dans son ensemble. Ce n'est pas que la recherche de profits.
 - Article 1833 du code civil : « *La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.* » (depuis loi PACTE du 22 mai 2019)

RSE : le rôle de la commande publique

RSE : le rôle de la commande publique

- Selon l'OECP : en 2021 près de 186 000 marchés publics pour un montant total de près de 128 milliards d'euros.
- Les contrats de fournitures ont représenté 32 % du montant, les contrats de travaux 29 %, les contrats de service 39 %.
- La part des PME a représenté 59 % du total en nombre et 29 % du montant
- **L'achat public représente donc un levier puissant de transformation de la société**

RSE : le rôle de la commande publique

- La commande publique est portée depuis longtemps par les principes européens de libre concurrence et de libre-échange.
- La commande publique mise en œuvre par les acheteurs doit ainsi respecter les 3 grands principes suivants :
 - **Libre accès des entreprises à la commande publique**
 - **Égalité de traitement des entreprises par l'acheteur**
 - **Transparence des procédures**

Source : article L.3 du code de la commande publique

- Cette vision se voit questionnée ces dernières années par la montée en puissance des considérations environnementales et sociales.
- Depuis loi Climat et résilient du 22 août 2021, **nouvel article L3-1 du CCP** : « *La commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, dans les conditions définies par le présent code* »

- Selon le Plan National des Achats Durables (PNAD) 2022-2025, d'ici 2025 :
 - 100% des contrats de la commande publique comprennent au moins une considération environnementale
 - 30% minimum des contrats comprennent au moins une considération sociale

- **En pratique 1/2 : les SPASER**
 - Le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser) est le document qui fixe les objectifs d'achat en matière sociale et écologique par le biais d'indicateurs précis (art. L. 2111-3 CCP)

- **En pratique 1/2 : les SPASER**
 - SPASER doit être **publié**
 - Indicateurs précis publiés tous les 2 ans
 - **Indicateurs** : exprimés par exemple (i) en nombre de contrat ou en valeur, sur les taux réels d'achats publics responsables, (ii) en part de clauses ou de critères relatifs à ... (l'égalité H/F, l'inclusion, le respect d'exigences de performance environnementales etc.)

- **Actualité des SPASER : la loi relative à l'industrie verte du 23 octobre 2023**
 - Les objectifs écologiques sont précisés : ils ont trait notamment aux émissions de gaz à effet de serre et à la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux.
 - Le schéma ne concerne plus uniquement la promotion des achats responsables mais aussi celle de la durabilité des produits et de la sobriété numérique.
 - Désormais **tous les acheteurs soumis au CCP** + achats annuels > 50M€. Cet élargissement vise notamment l'Etat et ses établissements publics qui n'étaient pas concernés...

- **En pratique 2/2** : la prise en compte du développement durable doit avoir lieu à toutes les étapes de la réalisation de l'achat public :
 - définition du besoin

« Les spécifications techniques prennent en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale » (L. 2111-2 CCP)
 - l'attribution (les critères...)
 - phase d'exécution

« Les conditions d'exécution peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations. »

Le critère RSE dans les appels d'offres

Le critère RSE dans les appels d'offres

- La prise en compte du développement durable peut se faire en :
 - **phase d'analyse des offres, par la mise en place d'un « critère RSE »**
 - L'offre économiquement la plus avantageuse peut en effet être déterminée sur le fondement d'un ou plusieurs critères comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux. (L. 2152-7 CCP)

Le critère RSE dans les appels d'offres

- A compter d'août 2026, il sera obligatoire :
 - d'utiliser des spécifications techniques prenant en compte des objectifs de développement durable (loi Climat et résilience du 23 août 2021)
 - de prévoir **au moins un critère d'attribution** du marché prenant en compte les « caractéristiques environnementales » des offres

Le critère RSE dans les appels d'offres

- Le critère RSE ne doit pas être **discriminatoire** (cas de la préférence locale par exemple)

- Le critère RSE doit être en **lien avec l'objet du marché ou ses conditions d'exécution** (zoom sur le critère d'analyse des offres irrégulier car relatif à la politique RSE générale de l'entreprise)

Le critère RSE dans les appels d'offres

- **Exemple de considérations environnementales** dans les MP qui visent à réduire les prélèvements de ressources naturelles, à préserver la biodiversité, à encourager la sobriété et à limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants :
 - Sobriété énergétique et recours aux énergies renouvelables ;
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ;
 - Economie circulaire : allongement de la durée de vie, réparabilité, produits issus du réemploi réutilisation, contenu recyclé, économie de la fonctionnalité, prévention de la production de
 - Valorisation des déchets, etc. ;
 - Recours aux écolabels et autres signes distinctifs de la qualité environnementale des produits, services, travaux ;
 - Exclusion des produits issus de la déforestation importée ;
 - Suppression des produits en plastique à usage unique.

Le critère RSE dans les appels d'offres

- **Exemple de considérations sociales dans les MP** qui visent à promouvoir le progrès social et à lutter contre les exclusions :
 - L'insertion des personnes éloignées de l'emploi (opportunités d'emploi durable pour les personnes en situation de handicap ou les personnes défavorisées)
 - L'accessibilité : l'accessibilité des biens et des services, obligatoire dans les établissements recevant du public, est obligatoire dans les spécifications techniques de tous les marchés publics
 - La lutte contre les discriminations, notamment promotion de l'égalité femmes/hommes, non-discrimination liée aux origines
 - Le respect des exigences éthiques (respect des droits de l'homme dans les chaînes d'approvisionnement) et équitables
 - La performance dans la protection ou la formation des salariés (santé et sécurité au travail, maintien de conditions dignes)

Le critère RSE dans les appels d'offres

- **Exemple de critères RSE marché de fourniture de denrées alimentaires :**
 - Performance en matière d'approvisionnement
 - Provenance des produits
 - Garantie de rémunération équitable du producteur

Le critère RSE dans les appels d'offres

- **Exemple de critères RSE marché de travaux**
 - **Insertion sociale** : emploi, conditions de travail, insertion professionnelle des personnes en difficulté (volume d'heure avec minimum obligatoire ou action d'insertion), si ces critères concourent à la réalisation des prestations prévues par le marché
 - **Réemploi, valorisation des déchets**

Le critère RSE dans les appels d'offres

- **Exemple de critères RSE en marché de fourniture de matériel bureautique (PC, écrans, tablette)**
 - **Conception** : démarches pour réduire les impacts environnementaux des procédés d'extraction minières auxquels les fournisseurs ont recours pour les métaux qui entrent dans la composition du matériel acheté ; produit écolabellisé ; proportion de matériels issus du reconditionnement
 - **Emballages** : nature (recyclé, recyclable, issu de forêt gérés durablement, exempts de substance toxique) ; démarche d'optimisation des emballages
 - **Transport** : formation éco conduite des chauffeurs? ; performance environnementale des flottes utilisées pour livrer le matériel ; mode de transport depuis le site de fabrication jusqu'au site de livraison

Le critère RSE dans les appels d'offres

- **Exemple de critères RSE marché de fourniture de solution d'impression**
 - **Conception** : consommation énergétique ; niveau sonore (en veille et en fonctionnement) ; % de plastique dans l'équipement.
 - **Emballages** : nature (recyclé, recyclable, issu de forêt gérés durablement, exempts de substance toxique) ; démarche d'optimisation des emballages
 - **Transport** : formation éco conduite des chauffeurs? ; performance environnementale des flottes utilisées pour livrer le matériel ; mode de transport depuis le site de fabrication jusqu'au site de livraison

Valoriser votre réponse au critère RSE



Valoriser votre réponse au critère RSE

- **Anticiper**
- **Comprendre**
- **Répondre**

Valoriser votre réponse au critère RSE

- **Anticiper** (point de vue de l'acheteur)
 - **Sourcing** (quelles pratiques sur le marché?) : les acteurs de l'économie territoriale, TPE, PME et entreprises de l'économie sociale et solidaire (EESS) sont des partenaires de premier ordre dans le cadre des achats socialement responsables
 - S'appuyer sur des **labels** (indépendants et liés à l'objet du marché) ou équivalents pour préciser ses exigences et contrôler la conformité des offres par rapport à son besoin
 - Rédiger un **cadre de réponse** dédié (exprimer clairement ses attentes en matière de RSE en lien avec l'objet du marché)
 - **Rédiger clairement ses critères** : précis, non discriminatoire, lié à l'objet du marché / adapter la pondération

Valoriser votre réponse au critère RSE

- **Anticiper** (point de vue de l'entreprise)
 - Stratégie / plan d'action RSE pour l'entreprise ?
 - Engager une démarche de certification (ISO 26 000 par exemple)
 - Faire labeliser ses produits / services
 - Et si je n'ai rien de formellement identifié dans mon entreprise ? Puis-je répondre?
Vais-je être sanctionné?

Valoriser votre réponse au critère RSE

- **Comprendre**

- Identifier le critère RSE (est-il vraiment lié à l'objet du marché ? Est-il discriminatoire?)
- Interroger l'acheteur si ce n'est pas clair (voire s'il est irrégulier)
- Demander un délai supplémentaire si nécessaire

Valoriser votre réponse au critère RSE

- **Répondre**
 - **L'erreur grossière** : des concepts, du général
 - **La bonne valorisation** : coller précisément aux besoins de l'acheteur, respecter strictement le cadre dédié imposé par l'acheteur, savoir expliquer concrètement en quoi votre offre répond au besoin de l'acheteur
 - **En cas de rejet** : demander des explications sur les motifs de rejet de votre offre (MAPA : faire la demande / ou procédure formalisée) pour améliorer vos prochaines réponses

Questions – Réponses



<https://evenements.infopro-digital.com/achatpublic-prive/>



benjamin.boiton@adaltys.com